

2018-02.06 : Révision 2 PLU CHEFFES - 2ème débat du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

L'an deux mil dix huit, le quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire du mois de février, sous la présidence de M. Jean-Jacques GIRARD.

COMMUNES	Nombre	Prénom -NOM	Présent Excusé/Absent	A donné pouvoir à ou Représenté par son suppléant
TIERCE	6	André SEGUIN	P	
		Jean-Jacques GIRARD	P	
		Denise DAIGUSON	P	
		Séverine DUFFOUR	P	
		Louis DAVIS	P	
		Martine BOLZE	E	Pouvoir à Jean-Jacques GIRARD
DURTAL	5	Corinne BOBET	P	
		Daniel POULAIN	P	
		Guy AUGÉUL	P	
		Josée DESCAMPS	P	
		Jean-Yves PILON	P	
MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY	5	Gilbert KAHN	P	
		Sylvie LECOURT	P	
		Roger DE MIEULLE	P	
		DAVY Jean-Luc	E	Pouvoir à Luc DUSACRE
		DUSACRE Luc	P	
SEICHES-SUR-LE-LOIR	4	Olivier CAILLEAU	P	
		Daphné RAVENEAU	P	
		David RIGAUD	P	
		Thierry de VILLOUTREYS	P	
JARZE VILLAGES	4	Elisabeth MARQUET	E	Pouvoir à Sylvie HEUVELINE
		Sylvie HEUVELINE	P	
		Marc BERARDI	P	
		Bernard de La PERRAUDIERE	P	
CORZE	3	Jean-Philippe GUILLEUX	P	
		Danièle DANARD	P	
		Jean-Pierre MARTIN	P	
ETRICHE	2	Régine BRICHET	P	
		Jacques LEBRUN	E	
CHEFFES	2	Marc DUTRUEL	P	
		Jacques BLONDET	E	Pouvoir à Marc DUTRUEL
RAIRIES	2	Joëlle CHARRIER	E	Pouvoir à Patrick LANCELOT
		Patrick LANCELOT	P	
MARCE	2	Patrice DAVIAU	P	
		Marie-Annick CHASLES	P	
LEZIGNE	2	Henri LEBRUN	P	
		Sylvie CHIRON-PESNEL	P	
CHAPELLE-SAINT-LAUD	1	Jean-Paul BOMPAS	P	
HUILLE	1	Guy ADRION	P	
BARACE	1	Georges CARRELET	P	
MONTREUIL-SUR-LOIR	1	Philippe CARDOT	E	
CORNILLE-LES-CAVES	1	Paul RABOUAN	P	
MONTIGNE-LES-RAIRIES	1	Gérard CHASSOULIER	P	
SERMAISE	1	Bernard LAHONDES	A	

Révision 2 PLU CHEFFES - 2^{ème} Débat du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Préambule

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de commune Anjou Loir et Sarthe dispose de la compétence « *plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* ». Cette compétence entraîne élaboration, révision, modification ou mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

Par délibération en date du 20 février 2017, la commune de Cheffes a donné son accord à la poursuite de la procédure de révision du plan local d'urbanisme de Cheffes par la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe.

Lors de son conseil municipal du 17 novembre 2016, la commune de Cheffes avait débattu des orientations suivantes de son PADD :

- Accueillir 1100 à 1150 habitants à l'horizon 2030
- Intégrer le risque inondation
- Créer un véritable quartier villageois au Hameau de la Corbellerie
- Assurer un cadre de vie de qualité à la population communale
- Maintenir une activité économique dynamique

2^{ème} Débat du PADD

M. LEBRUN, Vice-président Urbanisme, indique que suite à la réunion des personnes publiques associées qui a eu lieu le 27 septembre 2017, suivie de la 2^{ème} réunion publique, des remarques importantes ont été formulées en remettant en cause le projet de PADD adopté en novembre 2016.

Certaines zones prévues, dans le secteur aggloméré de Cheffes, en zonage urbain (Uai) ne sont pas constructibles à cause du PPRI. Elles redeviennent des zones naturelles protégées (Ni ou NI).

Un emplacement réservé était prévu derrière La Segraitainerie pour créer un parking en cas d'inondation importante. Suite à divers échanges, il n'est plus possible de l'utiliser en tant que tel. Il est donc proposé de ne pas conserver cet emplacement réservé.

Dans la perspective de la mise en place d'un accès pour desservir le hameau de la Corbellerie (principale proposition d'urbanisation de la commune), il est nécessaire de prévoir un emplacement réservé autour du croisement RD108/ voies communales des Ragots et de l'Echilarderie. Le positionnement et la surface seront définis en lien avec le Conseil Départemental.

Dans le projet de PADD, il n'était pas fait mention de l'accueil des gens du voyage sur la commune. Il convient d'acter l'existence d'une aire de petit passage en lien avec le schéma

départemental. La commune souhaite également maintenir la possibilité de sédentariser certaines familles sur 2 parcelles familiales privées.

La commission Urbanisme lors de sa réunion du 25 janvier 2018 a débattu et donné un avis favorable aux nouveaux éléments du PADD du PLU de Cheffes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, prend acte de la tenue ce jour du débat portant sur la politique locale de l'urbanisme à travers le PADD de la commune de CHEFFES/SARTHE.

Pour extrait certifié conforme,
A Tiercé, le 20/02/2018

Le Président
Jean-Jacques GIRARD

